

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2026

DELIBERATION 08 FIN – Subventions aux associations 2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Absents : 2

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, Mme BERGE, Mme CAZENAIVE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE

Absents : M. BOUREAU, Mme ESTRADÉ,

Pouvoirs donnés : Mme ESTRADÉ donne procuration à Mme TOUSTARD,

Secrétaire de séance : Georges TUO

DELIBERATION 08 FIN – Subventions aux associations 2026

Considérant les actions menées par les différents organismes ou associations en faveur de la vie sociale, culturelle ou sportive de la commune et la volonté municipale d'apporter un soutien financier,

Considérant la nécessité de déterminer pour chacun des organismes ou associations la subvention allouée au titre de l'année 2026,

Nom des membres de bureau des associations ne prenant pas part au vote en tant que membre d'un bureau associatif pour les associations respectives suivantes :

CHASSEURS SAINT-PEENS	M. TUO
MUSIQUE O MOUSQUE	M. TUO
ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	M. DEMASLES

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer pour l'année 2026 les subventions dont la liste figure en annexe jointe à la présente.
- DECIDE que le versement de ces subventions sont soumises à la production du compte-rendu financier de l'année N-1, du budget prévisionnel et du rapport d'activités de l'année en cours.
- DONNE pouvoir à M. le Maire de contrôler et d'accepter la conformité des pièces à produire.
- INSCRIT les crédits nécessaires aux comptes concernés du Budget Primitif 2026.

Pour : 13

Sauf CHASSEURS SAINT-PEENS	12
Sauf MUSIQUE O MOUSQUE	12
Sauf ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	12

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance
G. TUO



Le 13 mars 2026
Le Maire,
JC. BEAUQUESTE



Annexe délibération D-08FIN subventions aux associations	
NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	2026
<i>Associations sportives</i>	3 300.00 €
DYNAMIXTES	150.00 €
GYM SANTE BIEN ETRE	150.00 €
JUDO-CLUB ST-PEEN	1 850.00 €
Comité départementale de spéléo canyon 65	150.00 €
ST-PEEN RUGBY LOISIR	1 000.00 €
<i>Associations loisirs</i>	6 615.52 €
AMIS DE RIEULHES	150.00 €
CHASSEURS SAINT-PEENS	225.00 €
CHASSEURS SAINT-PEENS	4 471.00 €
CLABETES (3° âge)	430.00 €
LIEUTENANT LOUVETERIE (battues aux nuisibles)	100.00 €
MUSIQUE O MOUSQUE (groupe vocale musical)	150.00 €
PECHEURS LOURDAIS	150.00 €
PECHEURS LOURDAIS	289.52 €
PEINTRES PYRENEENS	350.00 €
UNION LOCALE ANCIENS COMBATTANTS	150.00 €
DIANE SAINT-PEENNE (Chasse)	150.00 €
<i>Associations festives et culturelles</i>	5 900.00 €
AMIS VIEUX SAINT-PE	300.00 €
COMITE DES FETES	5 000.00 €
ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	100.00 €
BOUTE EN TRAIN	500.00 €
<i>SCOLAIRE</i>	1 365.00 €
COOPERATIVE ECOLE PUBLIQUE	705.00 €
OGEC SAINTE ELISABETH	660.00 €
<i>Associations Sociales</i>	2 055.00 €
ADIL 65	100.00 €
CROIX ROUGE	40.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	300.00 €
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS-POMPIERS	1 615.00 €
<i>Associations Diverses</i>	150.00 €
L'Association Départementale de lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ADLFA 65)	150.00 €
Total subventions	19 385.52 €